



Services partagés Canada

**Demande de devis (RFQ) – Poly Maintenance
& Support**

Pièce jointe 2.0 – Critères techniques cotés



Shared Services
Canada

Services partagés
Canada

Canada

Table des matières

1	Critères techniques cotés	2
2	Sommaire de la notation coté.....	4



1 Critères techniques cotés

- (1) Cette section décrit les critères techniques cotés associés à la réponse proposée par le soumissionnaire.
- (2) **Maximum de points disponibles** : 100 points
- (3) **Pondération pondérée** : Pondération de 15 % de la méthodologie d'évaluation.
- (4) Aucun point partiel ne sera attribué.

Tableau 1 Critères techniques cotés en points

Identificateur	Critères : Sous-catégorie / Description	Points Répartition
RR1	<p>Critères environnementaux cotés :</p> <p>Le gouvernement du Canada s'est engagé à réduire les émissions de gaz à effet de serre (GES) du Canada de 40 % par rapport aux niveaux de 2005 d'ici 2030, et à mettre le Canada sur la voie de l'atteinte de zéro émission nette d'ici 2050, conformément à l'Accord de Paris ratifié. Le soumissionnaire devrait avoir des cibles de réduction des gaz à effet de serre (GES) fondées sur des données scientifiques, ou des cibles de zéro émission nette de 2050, fixées conformément à l'Accord de Paris et vérifiées par un tiers indépendant reconnu par SPC et acceptable pour SPC, y compris, mais sans s'y limiter, le Défi net zéro du gouvernement du Canada.</p> <p>Le soumissionnaire doit démontrer dans sa soumission qu'il est inscrit au Défi zéro émission nette du Canada ou à l'initiative équivalente*.</p> <p>Le soumissionnaire doit fournir une copie d'une lettre de participation du Défi zéro émission nette du Canada ou d'une initiative équivalente.</p> <p>*Initiatives équivalentes :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1) Course à l'objectif zéro des Nations Unies 2) Initiative sur les cibles fondées sur la science (OIR) : <ul style="list-style-type: none"> o Flux d'ambition commerciale pour 1.5C Flux « régulier » d'ICISC 3) Projet de divulgation du carbone 	<p>Les points seront attribués comme suit :</p> <p>40 points = Le soumissionnaire participe au Défi net zéro du Canada ou à l'initiative équivalente.</p> <p>0 point = Le soumissionnaire n'est pas un participant au Défi net zéro du Canada ou à une initiative équivalente.</p> <p>Maximum de points: 40 points Points minimums: 0 points</p>



Tableau 1 Critères techniques cotés en points

Identificateur	Critères : Sous-catégorie / Description	Points Répartition
<p>RR2</p>	<p>Exigences en matière d’accessibilité :</p> <p>Le soumissionnaire doit fournir un rapport de conformité en matière d’accessibilité décrivant en détail comment ils sont conformes aux exigences d’accessibilité du GC, sur la base des exigences d’accessibilité standard EN 301 549 pour les technologies de l’information et des communications (TIC).</p> <p>Les soumissionnaires doivent remplir un rapport de conformité en matière d’accessibilité dans le cadre de leur réponse à la soumission pour obtenir des points.</p> <p>Voir la pièce jointe 3.0 – Exigences relatives à l’accessibilité des TIC</p>	<p>Les points seront attribués comme suit :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ 30 points = Le soumissionnaire a présenté une réponse ACR ▪ 0 point = Le soumissionnaire n’a pas soumis de réponse de l’ACR <p>Maximum de points: 30 points Points minimums: 0 points</p>
<p>RR3</p>	<p>Plan d’avantages sociaux pour les Autochtones (PAI) :</p> <p>Les principaux avantages, y compris les ressources humaines, les affaires, la formation et le perfectionnement des compétences.</p> <p>Les soumissionnaires doivent remplir le plan de l’IBP et soumettre à partir de leur réponse à la soumission pour obtenir des points.</p> <p>Veuillez consulter la pièce jointe 4.0 – Régime d’avantages sociaux pour les Autochtones</p>	<p>Les points seront attribués comme suit :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ 30 points = Le soumissionnaire a soumis un plan IBP ▪ 0 point = Le soumissionnaire n’a pas soumis de plan IBP <p>Maximum de points: 30 points Points minimums: 0 points</p>



2 Sommaire de la notation coté

Tableau 4 Répartition par points des critères cotés		Références	Nombre maximal de points	% de poids	Minimum Points
Dimension technique	Définition	R ated Exigence	100	5%	0
Critères cotés environnementaux	Le gouvernement du Canada s'est engagé à réduire les émissions de gaz à effet de serre (GES) du Canada de 40 % par rapport aux niveaux de 2005 d'ici 2030, et à mettre le Canada sur la voie de l'atteinte de zéro émission nette d'ici 2050, conformément à l'Accord de Paris ratifié. Le soumissionnaire devrait avoir des cibles de réduction des gaz à effet de serre (GES) fondées sur des données scientifiques, ou des cibles de zéro émission nette de 2050, fixées conformément à l'Accord de Paris et vérifiées par un tiers indépendant reconnu par SPC et acceptable pour SPC, y compris, mais sans s'y limiter, le Défi net zéro du gouvernement du Canada.	RR1	40	5 %	-
Exigences en matière d'accessibilité	Le soumissionnaire doit fournir un plan décrivant en détail comment et quand il répondra aux exigences d'accessibilité du GC, sur la base des exigences d'accessibilité standard EN 301 549.	RR2	30	5 %	-



Régime d'avantages sociaux pour les Autochtones	Les principaux avantages, y compris les ressources humaines, les affaires, la formation et le perfectionnement des compétences.	RR3	30	5 %	-
---	---	-----	----	-----	---

